



**SYNDICAT MIXTE**  
AUZANCE, VERTONNE  
ET COURS D'EAU CÔTIERS

# **COMITE SYNDICAL**

## **AUZANCE, VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS**

---

### **COMPTE-RENDU de réunion**

**Date de la réunion** : le **23 FEVRIER 2022**

**Lieu de la réunion** : Salle de la Jarrie aux Sables d'Olonne

**Date de la convocation** : le 14 février 2022

**Ordre du jour** :

1. Validation du bilan d'activités 2021 du SMAV et objectifs 2022
2. Approbation du compte administratif 2021
3. Approbation du compte de gestion du receveur 2021
4. Affectation des résultats pour 2022
5. Vote des participations des collectivités pour l'année 2022
6. Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2022
7. Points d'information divers

## Liste des présences

| Collectivités   | Délégués Titulaires      | Présence                         |
|---|--------------------------|----------------------------------|
| Les Sables d'Olonne Agglomération                           | Armel PECHEUL            | Présent                          |
|   | Albert BOUARD            | Présent                          |
|   | Noël VERDON              | Présent                          |
|   | Yannick MOREAU           | Absent / excusé                  |
|   | Michel CHAILLOUX         | Présent                          |
|   | Jean-Pierre CHAPALAIN    | Présent                          |
| Communauté de Communes des Achards                          | Jean-François PEROCHEAU  | Présent                          |
|   | Jacques RABILLE          | Suppléant présent : Jean TESSIER |
|   | Jean-François HILLAIRET  | Absent / excusé                  |
| Communauté de Communes Vendée Grand Littoral                | Edouard De la BASSETIERE | Présent                          |
|   | Marc HILLAIRET           | Présent                          |
|   | Jannick RABILLE          | Présent                          |
|   | Sonia GINDREAU           | Absent / excusé                  |
|   | Robert CHABOT            | Absent / excusé                  |
| La Roche-sur-Yon Agglomération                              | Angie LEBOEUF            | Absente / excusée                |
| Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie | Gaël CROCHET             | Absent / excusé                  |

**Membres présents ou représentés** : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

**Pouvoir de vote** : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

**Quorum (9)** étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

**Etaient également présents** :

- Olivier COQUIO, responsable du SMAV,
- Sandrine PEYE, comptable-RH du SMAV.

Albert BOUARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## 1. Décisions

Après avoir pris connaissance du bilan d'activités 2021 et valider les objectifs pour l'année 2022, le comité syndical a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

| N° Délibération | Intitulé de la délibération prise                           |
|-----------------|---|
| 23.02.2022-07   | Approbation du compte administratif 2021                    |
| 23.02.2022-08   | Approbation du compte de gestion du receveur 2021           |
| 23.02.2022-09   | Affectation des résultats pour 2022                         |
| 23.02.2022-10   | Vote des participations des collectivités pour l'année 2022 |
| 23.02.2022-11   | Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2022        |

Afin d'utiliser les excédents d'investissement, les élus sont également favorables à ce que le SMAV portent des travaux sur les milieux aquatiques en lien avec les études qui sont portées directement par le SMAV.

## 2. Points d'information

### Commission Locale de l'Eau

Une réunion de la CLE est prévue le 2 mars à 14h30 avec l'ordre du jour notamment le Contrat Territorial Eau (CT Eau) et le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

### Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Une copie du courrier du Préfet de région a été transmise aux élus pour les informer du non-classement du territoire en Zones de Répartition des Eaux (ZRE) mais également pour rappeler les attendus et certaines exigences en matière d'élaboration du PTGE (composition du COPIL, attendus de l'étude HMUC, réflexion sur une gestion collective des prélèvements agricoles, généralisation des inventaires de plans d'eau, etc.).

### Démarche « Ma commune au naturel »

Une enquête est en cours auprès des collectivités du périmètre du SAGE (communes et intercommunalités) afin notamment de recenser les besoins en termes de formations ou de mise à disposition de l'exposition « Sauvages des rues : belles et rebelles ».

### Mise à disposition de l'exposition « sauvages des rues, belles et rebelles »

Pour le moment, 13 communes sont intéressées dont 4 pour cette année (printemps 2022).

### Mise en place de formations

Les formations ayant été très appréciées par les personnes formées en 2021, le SMAV souhaiterait poursuivre cette action, en partenariat avec le CNFPT ou directement avec des formateurs privés.

### Thèmes pressentis

L'acceptation et la gestion de la flore spontanée sur l'espace public

Perméabilisation des espaces publics

La conduite d'un projet de nature en ville

La réduction et la valorisation des déchets en espaces verts

Utilisation des plantes sauvages

Les services du SMAV vont attendre les derniers retours de l'enquête des collectivités et proposer ensuite la mise en place d'un nouveau cycle de formations.

## Animations agricoles

Le SMAV a organisé, en partenariat avec la CAVAC et l'exploitation agricole EARL BIORAE de Jard-sur-mer, une animation sur une après-midi le 3 février 2022 :

**Judi 03/02/2022**

**Thème** : Itinéraire technique d'un blé en agriculture biologique – démonstration du désherbage mécanique

**Lieu** : parcelles de EARL BIORAE proches des lieux dits des hautes mers et des eaux à Talmont-Saint-Hilaire

Une dizaine d'exploitants agricoles étaient présents, notamment pour voir les démonstrations de différents matériels : bineuse, herse étrille et houe rotative.

Prochaine animation agricole :

**Vendredi 04/03/2022**

**Thème** : Autonomie en élevage laitier en Agriculture de Conservation des Sols (ACS)

**Lieu** : Grosbreuil

---

## Documents annexes du compte-rendu

- Délibérations

Le Président du Syndicat  
Edouard de la BASSETIERE  
Le 24 février 2022



**SYNDICAT MIXTE**  
**AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS**  
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant  
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE  
Tél. 02 51 96 84 10

Siège Social :

301 Rue du Maréchal Ferrant  
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 23 février 2022

Extrait du registre des délibérations  
du Syndicat

Délibération : 23.02.2022-07

**Approbation du compte administratif 2021**

Date de la convocation : le 14 février 2022

Effectif du comité : 16

Membres en exercice : 16

Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

Membres pouvant voter : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient présents

MM. Armel PECHEUL, Albert BOUARD, Noël VERDON, Michel CHAILLOUX et Jean-Pierre CHAPALAIN, délégués titulaires de LSOA, M. Jean-François PEROCHEAU, délégué titulaire de la CCPA, M. Jean TESSIER, délégué suppléant de la CCPA, MM. Edouard DE LA BASSETIERE, Marc HILLAIRET et Jannick RABILLE, délégués titulaires de la CCVGL.

Excusés et absents

M. Yannick MOREAU, délégué titulaire de LSOA, MM. Jacques RABILLE et Jean-François HILLAIRET, délégués titulaires de la CCPA, MM. et Robert CHABOT, et Mme Sonia GINDREAU, délégués titulaires de la CCVGL, M. Gaël CROCHET, délégué titulaire de la CCPSG, Mme Angie LEBOEUF, déléguée titulaire de la LRYA.

M. Albert BOUARD a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération

CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards

CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération

CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

# Approbation du compte administratif 2021

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 085-258503226-20220228-DEL23022022\_07-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M14,

Considérant que les comptes administratifs établis par l'ordonnateur sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le comptable assignataire du Syndicat Mixte Auzance Vertonne.

Monsieur Armel PECHEUL, désigné Président de la séance, présente les comptes administratifs du budget joint à la présente délibération.

Monsieur le Président se retire.

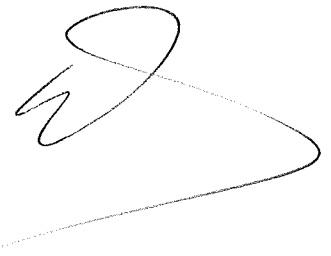
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ▶ d'adopter les comptes administratifs 2021 du budget,
- ▶ de voter et arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été annoncés précédemment.

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Ont signé au registre les membres présents

Le Président  
Edouard DE LA BASSETIERE

**SYNDICAT MIXTE**  
**AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS**  
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant  
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE  
Tél. 02 51 96 84 10



**Siège Social :**

301 Rue du Maréchal Ferrant  
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 23 février 2022

Extrait du registre des délibérations  
du Syndicat

Délibération : 23.02.2022-08

## Approbation du Compte de gestion du receveur pour 2021

Date de la convocation : le 14 février 2022

Effectif du comité : 16

Membres en exercice : 16

Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

Membres pouvant voter : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

### Etaient présents

MM. Armel PECHEUL, Albert BOUARD, Noël VERDON, Michel CHAILLOUX et Jean-Pierre CHAPALAIN, délégués titulaires de LSOA, M. Jean-François PEROCHEAU, délégué titulaire de la CCPA, M. Jean TESSIER, délégué suppléant de la CCPA, MM. Edouard DE LA BASSETIERE, Marc HILLAIRET et Jannick RABILLE, délégués titulaires de la CCVGL.

### Excusés et absents

M. Yannick MOREAU, délégué titulaire de LSOA, MM. Jacques RABILLE et Jean-François HILLAIRET, délégués titulaires de la CCPA, MM. et Robert CHABOT, et Mme Sonia GINDREAU, délégués titulaires de la CCVGL, M. Gaël CROCHET, délégué titulaire de la CCPSG, Mme Angie LEOEUF, déléguée titulaire de la LRYA.

M. Albert BOUARD a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération

CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards

CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération

CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

## Approbation du Compte de gestion du receveur

Le comité syndical,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget du Syndicat Mixte Auzance Vertonne de l'exercice 2021.

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

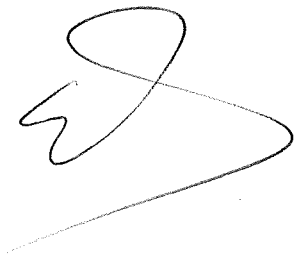
- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Ont signé au registre les membres présents

Le Président  
Edouard DE LA BASSETIERE

**SYNDICAT MIXTE**  
**AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS**  
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant  
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE  
Tél. 02 51 96 84 10





Siège Social :

301 Rue du Maréchal Ferrant  
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 23 février 2022

Extrait du registre des délibérations  
du Syndicat

Délibération : 23.02.2022-09

**Affectation des résultats pour 2022**

Date de la convocation : le 14 février 2022

Effectif du comité : 16

Membres en exercice : 16

Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

Membres pouvant voter : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient présents

MM. Armel PECHEUL, Albert BOUARD, Noël VERDON, Michel CHAILLOUX et Jean-Pierre CHAPALAIN, délégués titulaires de LSOA, M. Jean-François PEROCHEAU, délégué titulaire de la CCPA, M. Jean TESSIER, délégué suppléant de la CCPA, MM. Edouard DE LA BASSETIERE, Marc HILLAIRET et Jannick RABILLE, délégués titulaires de la CCVGL.

Excusés et absents

M. Yannick MOREAU, délégué titulaire de LSOA, MM. Jacques RABILLE et Jean-François HILLAIRET, délégués titulaires de la CCPA, MM. et Robert CHABOT, et Mme Sonia GINDREAU, délégués titulaires de la CCVGL, M. Gaël CROCHET, délégué titulaire de la CCPSG, Mme Angie LEOEUF, déléguée titulaire de la LRYA.

M. Albert BOUARD a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération

CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards

CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération

CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

## Affectation des résultats pour 2022

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021,

Considérant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement en cumul au 31 décembre 2021 de 2 417,73 €

La proposition suivante est d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| Excédent antérieur reporté   | + 4 265,50 € |
| Résultat de l'exercice 2021  | - 6 683,23 € |
| Solde disponible affecté à l'exécution du virement à la section d'investissement compte 1068 | 0 €          |
| Solde disponible affecté à l'exécution du virement à la section de fonctionnement D002       | - 2 417,73 € |

Considérant que le compte administratif présente un excédent d'investissement en cumul au 31 décembre 2021 de 287 383,36 €,

La proposition suivante est d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

|   |                |
|---|----------------|
| Excédent antérieur reporté  | + 267 007,86 € |
| Résultat de l'exercice 2021   | + 20 375,50 €  |
| Solde disponible affecté à l'exécution du virement à la section d'investissement R001 | + 287 383,36 € |

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ▶ d'approuver les affectations de résultats 2021 au budget 2022,
- ▶ d'autoriser Monsieur le Président ou à son représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Ont signé au registre les membres présents

Le Président  
Edouard DE LA BASSETIERE



**SYNDICAT MIXTE**  
**AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS**  
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant  
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE  
Tél. 02 51 96 84 10

**Siège Social :**  
301 Rue du Maréchal Ferrant  
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 23 février 2022

Extrait du registre des délibérations  
du Syndicat

Délibération : 23.02.2022-10

## Vote des participations des collectivités pour l'année 2022

Date de la convocation : le 14 février 2022

Effectif du comité : 16

Membres en exercice : 16

Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

Membres pouvant voter : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

### Etaient présents

MM. Arnel PECHEUL, Albert BOUARD, Noël VERDON, Michel CHAILLOUX et Jean-Pierre CHAPALAIN, délégués titulaires de LSOA, M. Jean-François PEROCHEAU, délégué titulaire de la CCPA, M. Jean TESSIER, délégué suppléant de la CCPA, MM. Edouard DE LA BASSETIERE, Marc HILLAIRET et Jannick RABILLE, délégués titulaires de la CCVGL.

### Excusés et absents

M. Yannick MOREAU, délégué titulaire de LSOA, MM. Jacques RABILLE et Jean-François HILLAIRET, délégués titulaires de la CCPA, MM. et Robert CHABOT, et Mme Sonia GINDREAU, délégués titulaires de la CCVGL, M. Gaël CROCHET, délégué titulaire de la CCPSG, Mme Angie LEBOEUF, déléguée titulaire de la LRYA.

M. Albert BOUARD a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération

CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards

CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération

CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

## Vote des participations des collectivités pour l'année 2022

Le Président, M. Edouard De LA BASSETIERE, rappelle que la participation des collectivités au Syndicat Mixte Auzance Vertonne pour l'année 2021 s'élevait à 50 000 €.

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 2 février 2022,

Prenant en compte une aide de l'Etat pour la démarche d'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) au moyen d'un fonds FNADT de 50 000 € dont 25 000 € en 2022,

Mais constatant que la reprise des excédents d'investissement demandée par le SMAV en 2021 est refusée par l'Etat par courrier du 7 février 2022 en raison notamment d'un excédent sur la section de fonctionnement qui avait été constaté sur l'exercice 2020,

Le président propose que la participation des collectivités soit fixée à 60 000 € pour 2022 afin d'équilibrer la section de fonctionnement, mais le SMAV n'appellera qu'un montant de 50 000 € dans un premier temps, et le complément en fin d'année si besoin.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :**

**A partir** des méthodes de calcul qui sont reprises dans l'arrêté n°2018 – DRCTAJ/3 – 224 du 2 juin 2018 portant modification des statuts du SMAV, soit :

- 50 % en fonction de la superficie de la collectivité sur le territoire du SAGE,
- 50% en fonction de la population DGF (au prorata de la superficie sur le territoire du SAGE).

- **d'approuver** à cette date que le montant des participations des collectivités au Syndicat Mixte Auzance Vertonne soit de 60 000 € pour 2022 (voir tableau joint en annexe)

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Ont signé au registre les membres présents

Le Président  
Edouard DE LA BASSETIERE

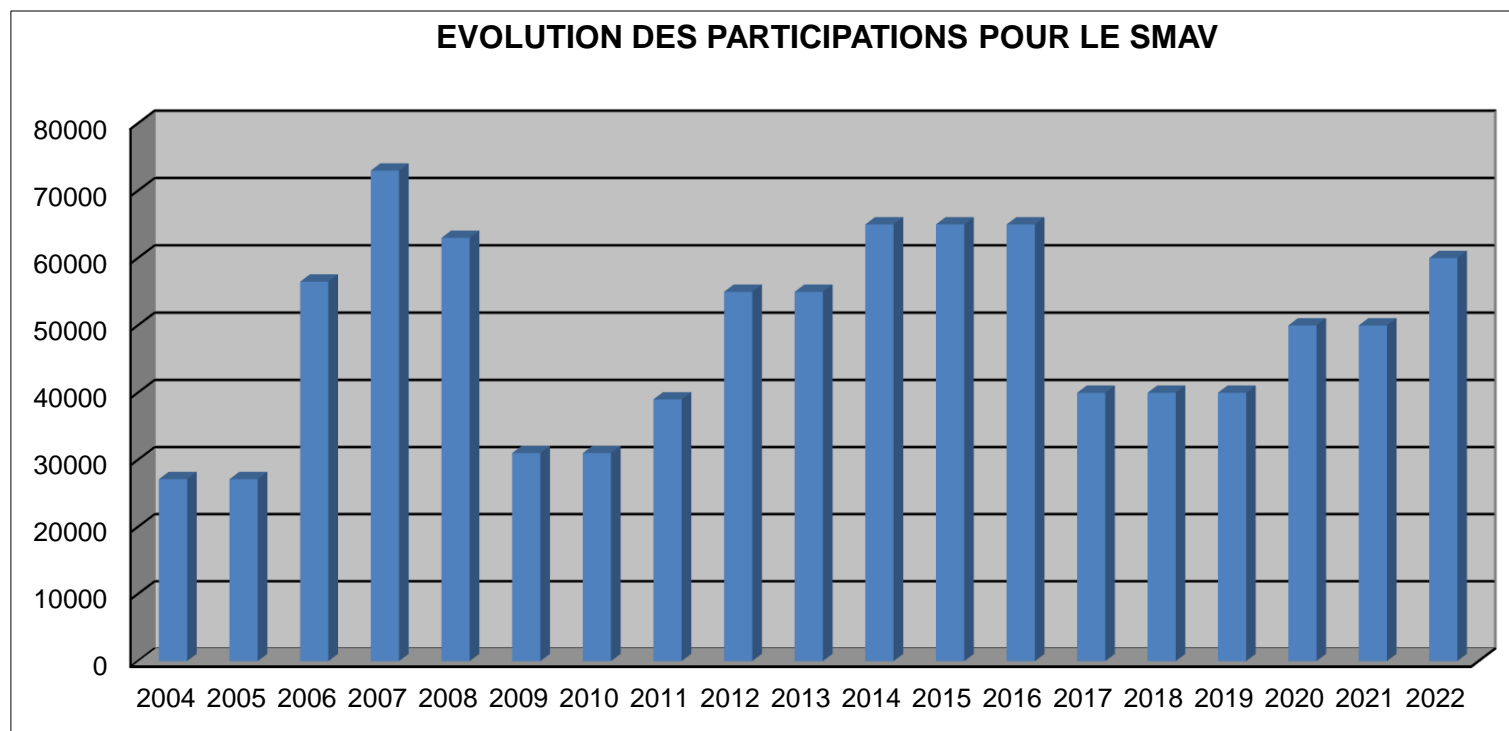


**SYNDICAT MIXTE**  
**AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS**  
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant  
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE  
Tél. 02 51 96 84 10

## Participations des collectivités membres du SMAV

| Collectivité membre                     | Superficie dans le SAGE Auzance-Vertonne | Superficie SAGE en euro | Population DGF* prorata | Pop. DGF* prorata en euro | Montant participation 2021 | Montant participation 2022 |     | Variation 2022/2021 |
|---|--|-------------------------|-------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|-----|---------------------|
|   | en ha                                    |                         |                         |                           |                            |                            |     |                     |
| CC Vendée Grand Littoral                | 25 091                                   | 12 272,44 €             | 28 185                  | 6 744,13 €                | 15 837,44 €                | 19 016,57 €                | 32% | 20,1%               |
| La Roche sur Yon Agglomération          | 473                                      | 231,55 €                | 981                     | 234,70 €                  | 383,76 €                   | 466,26 €                   | 1%  | 21,5%               |
| CC du Pays des Achards                  | 14 573                                   | 7 127,80 €              | 13 920                  | 3 330,71 €                | 8 692,38 €                 | 10 458,51 €                | 17% | 20,3%               |
| Les Sables d'Olonne Agglomération       | 17 214                                   | 8 419,53 €              | 71 200                  | 17 036,56 €               | 21 318,65 €                | 25 456,09 €                | 42% | 19,4%               |
| CC du Pays de Saint Gilles Croix de Vie | 3 984                                    | 1 948,67 €              | 11 091                  | 2 653,90 €                | 3 767,76 €                 | 4 602,57 €                 | 8%  | 22,2%               |
| <b>Total</b>                            | 61 336                                   | 30 000,00 €             | 125 377                 | 30 000,00 €               | 50 000,00 €                | 60 000,00 €                |     | 20%                 |

\* population DGF 2021 au prorata du territoire du SAGE Auzance Vertonne



Siège Social :

301 Rue du Maréchal Ferrant  
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 23 février 2022

Extrait du registre des délibérations  
du Syndicat

Délibération : 23.02.2022-11

**Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2022**

Date de la convocation : le 14 février 2022

Effectif du comité : 16

Membres en exercice : 16

Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

Membres pouvant voter : 10 (9 titulaires et 1 suppléant)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient présents

MM. Armel PECHEUL, Albert BOUARD, Noël VERDON, Michel CHAILLOUX et Jean-Pierre CHAPALAIN, délégués titulaires de LSOA, M. Jean-François PEROCHEAU, délégué titulaire de la CCPA, M. Jean TESSIER, délégué suppléant de la CCPA, MM. Edouard DE LA BASSETIERE, Marc HILLAIRET et Jannick RABILLE, délégués titulaires de la CCVGL.

Excusés et absents

M. Yannick MOREAU, délégué titulaire de LSOA, MM. Jacques RABILLE et Jean-François HILLAIRET, délégués titulaires de la CCPA, MM. et Robert CHABOT, et Mme Sonia GINDREAU, délégués titulaires de la CCVGL, M. Gaël CROCHET, délégué titulaire de la CCPSG, Mme Angie LEOEUF, déléguée titulaire de la LRYA.

M. Albert BOUARD a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération

CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards

CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération

CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

## Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la délibération du 2 février 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion 2021 adoptés dans la présente séance du comité syndical,

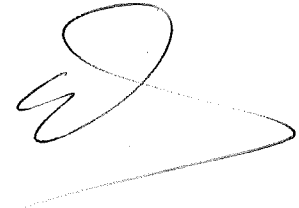
Monsieur Edouard de la Bassetière, Président, présente au comité syndical la proposition budgétaire 2022 annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ▶ d'approuver le Budget Primitif du budget du Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Ont signé au registre les membres présents

Le Président  
Edouard DE LA BASSETIERE



**SYNDICAT MIXTE**  
**AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS**  
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant  
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE  
Tél. 02 51 96 84 10